

M. Sutherland, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente à la Chambre, le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 18) concernant la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa;

Bill (No 23) concernant la Compagnie d'irrigation d'Alberta, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie d'irrigation du Nord-Ouest Canadien";

Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique; et

Bill (No 43) concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Et aussi les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 8) concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Bill (No 25) ratifiant une convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la Compagnie électrique de Hull; et

Bill (No 47) concernant la Compagnie du chemin de fer de Brandon et du Sud-Ouest.

Sur motion de M. Hughes, secondé par M. McCormick,

Ordonné, qu'en conformité de la recommandation faite dans le septième rapport du comité des Ordres Permanents, la partie de la règle 49 de cette Chambre, qui limite le temps prescrit pour la réception de pétitions relatives à des bills privés, soit suspendue à l'égard de la requête suivante présentée ce jour,—et que cette requête soit lue et reçue sans délai.

La dite pétition de Samuel Hughes, M.P., et autres, demandant un acte qui prolonge le temps fixé pour le commencement et l'achèvement du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa, est, en conséquence, lue et reçue.

Ordonné, que M. Hughes ait la permission de présenter un bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de la Baie de James.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Beattie ait la permission de présenter un bill (No 74) concernant la Compagnie de prêts et d'épargne de Huron et Erié.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Osler ait la permission de présenter un bill (No 75) constituant en corporation la Corporation permanente d'hypothèques du Canada et du Canada Occidental.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Osler ait la permission de présenter un bill (No 76) concernant la Compagnie de garantie et d'assurance contre les accidents de la Puissance du Canada.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Bertram ait la permission de présenter un bill (No 77) concernant la Compagnie canadienne de force motrice, et à l'effet de changer son nom en celui de "Compagnie de force Dominion des Chutes de Niagara."

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour demain.

Ordonné, que M. Penny ait la permission de présenter un bill (No 78) concernant la Compagnie de Poudre de Hamilton.